

L'Assomption

L'**Assomption**, appelée **Dormition** dans la [tradition orientale](#), est la croyance [chrétienne](#) selon laquelle la [Vierge Marie](#), mère de [Jésus](#), est entrée directement dans la gloire de [Dieu](#), autrement dit « montée au ciel », au terme de sa vie terrestre.

Sans **fondement biblique** mais conforme à une [tradition](#) très ancienne des Églises d'Orient comme d'Occident, cette croyance est une [fête liturgique](#) depuis le [viii^e siècle](#). Dans le [catholicisme](#), elle a été définie comme [dogme](#) (c'est-à-dire « vérité de [foi](#) ») par la [constitution apostolique *Munificentissimus Deus*](#) de [Pie XII](#) en [1950](#). Il s'agit de la première et, à ce jour, seule déclaration faisant usage de l'[infaillibilité pontificale](#) depuis la proclamation de l'infaillibilité par le [concile Vatican I](#). Tout en partageant la même foi en l'Assomption, l'[Église orthodoxe](#) n'a jamais souhaité définir la Dormition en termes dogmatiques.

Dans l'[Église catholique](#), l'Assomption est [célébrée liturgiquement](#) le **15 août** et s'accompagne fréquemment de [processions](#). Pour les confessions [luthérienne](#) et [anglicane](#), le 15 août est resté la principale fête mariale, mais sans référence à l'Assomption. La date du **15 août** serait celle de la consécration à [Jérusalem](#) de la première église dédiée à Marie.

Histoire

Origine et développement

Avant d'être un [dogme](#), l'Assomption de Marie était une croyance reposant sur la [tradition patristique](#) et non sur des bases [scripturaires](#) reconnues aux premiers temps de l'Église. En effet, aucun texte du [Nouveau Testament](#) n'évoque la fin de Marie, et ce sont des textes [apocryphes](#) et des légendes qui ont comblé ce vide¹.



L'Assomption de la Vierge ([Poussin](#), 1631).

Au [iv^e siècle](#), [Éphrem le Syrien](#) émet l'idée que le corps de Marie serait resté intact après sa mort, c'est-à-dire non atteint par la corruption de la mort. [Épiphane de Salamine](#) envisage plusieurs hypothèses sur ce qu'il est advenu de Marie à la fin de sa vie. Il conclut qu'on ne peut pas se prononcer², mais pense que d'autres en savent peut-être davantage. Comme une tradition écrite existe dès le [v^e siècle](#), elle remonte vraisemblablement au [iv^e siècle](#)³.

En Occident, [Grégoire de Tours](#) est le premier à en faire mention, à la fin du [vi^e siècle](#)⁴. Il s'appuie apparemment sur un corpus de textes apocryphes appelé le *Transitus Mariæ*, généralement rattaché au v^e siècle. Cet ensemble de textes est désigné par [Gélase I^{er}](#) en 495-496 comme étant « à ne pas retenir » car apocryphe, jugement qui porte sur cette compilation et non sur la croyance en elle-même. Selon cette tradition, Marie rencontre sur le [mont des Oliviers](#) un ange qui lui remet une palme de l'[arbre de vie](#) et lui annonce sa mort prochaine. Marie rentre chez elle et fait part de la nouvelle à son entourage. Miraculeusement, les apôtres reviennent des différents endroits où ils sont partis prêcher, afin de l'entourer. Jésus apparaît entouré d'anges pour recevoir l'âme de sa mère, qu'il confie à l'archange [Michel](#). Les apôtres enterrent le corps au pied du [mont des Oliviers](#). Quelques jours plus tard, Jésus apparaît de nouveau et emporte le corps au [paradis](#), où l'âme et le corps de Marie sont réunis.

En Orient, [Jean Damascène](#) rapporte la tradition de l'Église de Jérusalem à ce sujet : selon lui, [Juvénal](#), évêque de Jérusalem, se voit demander lors du [concile de Chalcédoine](#) le corps de Marie par le couple impérial, [Marcien](#) et [Pulchérie](#). Juvénal répond que Marie est morte entourée de tous les apôtres, sauf [Thomas](#), qui est en retard. À son arrivée, quelques jours plus tard, Thomas demande à voir la tombe, mais celle-ci se révèle vide ; les apôtres en déduisent alors qu'elle a été emportée au ciel⁵.

Une autre tradition rapporte que l'Assomption a lieu à [Éphèse](#), dans la maison connue aujourd'hui comme la « [maison de la Vierge Marie](#) », accompagnée de l'apôtre [Jean](#), à qui le Christ, sur la croix, avait confié Marie⁶. La première allusion ne date que de la fin du [ix^e siècle](#), dans un manuscrit syriaque⁷. Les seules autres sources pré-modernes sont trois auteurs syriaques des [xii^e](#) et [xiii^e](#) siècles⁷.

Une fête avant d'être un dogme[\[modifier](#) | [modifier le code](#)]



Protonotaire apostolique, l'académicien [Louis Duchesne](#) (1843-1922) préside une procession du 15 août à [Saint-Malo](#).

La fête de l'Assomption est introduite au [v^e siècle](#) par l'évêque [Cyrille d'Alexandrie](#). Lors de la [christianisation](#) de l'Europe, elle remplace peu à peu une importante fête romaine, les *Feriae Augusti* qui célébraient au milieu du mois d'août les victoires d'[Auguste](#)⁸. Les *Feriae Augusti* étaient des jours fériés dans tout l'[Empire romain](#)⁸.

Au [vi^e siècle](#), l'empereur byzantin [Maurice](#) instaure la fête de la [Dormition](#) de la Vierge Marie chaque année à la date du 15 août, semble-t-il pour commémorer

l'inauguration d'une église dédiée à la Vierge montée au ciel.

La fête est introduite officiellement en Occident sous l'influence du pape [Théodore](#) au vii^e siècle et prend le nom d'Assomption à partir du siècle suivant⁹. Elle est citée sous ce nom en 813 par le [Concile de Mayence](#) parmi les [fêtes d'obligation](#)¹⁰.

En 1638, suite à près de vingt-trois ans de mariage stérile ponctués de plusieurs fausses couches, le roi [Louis XIII](#) désirant un héritier consacre de manière solennelle la France à la Vierge Marie sous le titre de son Assomption par un acte auprès du Parlement de Paris préparé l'année précédente où il demande à ses sujets de faire tous les 15 août, jour où était déjà célébrée de l'Assomption, une procession solennelle dans chaque paroisse.¹¹ [Louis XIV](#) naît l'année suivante, et la fête célébrée par le [vœu de Louis XIII](#) prend une importance particulière en France¹².

En 1854, la proclamation du dogme de l'[Immaculée Conception](#) entraîne de nombreuses pétitions à Rome pour que soit officiellement défini le dogme de l'Assomption. « De 1854 à 1945, huit millions de fidèles écriront en ce sens. Il faut y ajouter les pétitions de 1 332 évêques, de 83 000 prêtres, religieuses et religieux. Face à ces demandes répétées, Pie XII demande aux évêques du monde de se prononcer. 90 % des évêques y sont favorables. 10 % des évêques s'interrogent sur l'opportunité d'une telle déclaration »¹³.

Le 1^{er} novembre 1950, la constitution [Munificentissimus Deus](#) de [Pie XII](#) officialise *en quelque sorte la fête mariale qui existe depuis quatorze siècles en proclamant que l'Assomption doit être désormais considérée comme un dogme de foi divinement révélé par Dieu. Marie, ayant été préservée du [péché originel](#) et n'ayant commis aucun péché personnel, a été élevée à la gloire du ciel, après la fin de sa vie terrestre, en corps et en âme : selon ce dogme, son enveloppe charnelle n'a pas à attendre la résurrection des corps à la fin des temps.*

Église catholique



L'Élévation de Marie vers les cieux par [Francesco Botticini](#), [xv^e siècle](#).

Doctrine

Le [1^{er} novembre 1950](#), l'Assomption de Marie est définie comme un dogme de foi par la [constitution apostolique *Munificentissimus Deus*](#) de [Pie XII](#) :

« Par l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, des bienheureux apôtres Pierre et Paul, et par Notre propre autorité, Nous prononçons, déclarons, et définissons comme un dogme divinement révélé que l'Immaculée Mère de Dieu, la Vierge Marie, après avoir achevé le cours de sa vie terrestre, fut élevée corps et âme à la gloire céleste »

— Constitution dogmatique *Munificentissimus Deus*, § 44[14](#).

Par la suite, la constitution dogmatique [Lumen Gentium](#) du [concile Vatican II](#) de [1964](#) a énoncé ce qui suit :

« Enfin, la Vierge immaculée, préservée de toute tache de la faute originelle, au terme de sa vie terrestre, fut élevée à la gloire du ciel en son âme et en son corps et elle fut exaltée par le Seigneur comme Reine de l'univers afin de ressembler plus parfaitement à son Fils, Seigneur des seigneurs et vainqueur du péché et de la mort. »

— Constitution dogmatique *Lumen Gentium* sur l'Église, § 59[15](#).

Processions et festivités

D'innombrables [processions](#) ont lieu le jour de l'Assomption, jour férié dans nombre de pays catholiques.

En France, depuis le [vœu de Louis XIII](#) qui place le [royaume de France](#) sous la protection de Notre-Dame de l'Assomption, les processions donnent souvent lieu à des festivités, comme à [Biarritz](#) ou à [Chartres](#). Celle de [Paris](#) se déroule depuis quelques années dans un bateau sur la [Seine](#), où l'on expose la statue d'argent de la Vierge conservée à [Notre-Dame](#). Une [prière pour la France](#) est souvent dite à cette occasion. Le sanctuaire de [Lourdes](#) connaît alors ses plus grandes heures d'affluence.



L'Assomption à [Novara di Sicilia](#).

En [Belgique](#), le [15 août en Outremeuse](#) débute par une procession et trois jours de festivités. Également, ont lieu des offices et processions aux flambeaux à [Banneux](#) et aux [sanctuaires de Beauraing](#).

En [Espagne](#), les fêtes se déroulent partout. À [Elche](#), le [mystère d'Elche](#) est une tradition très ancienne.

Des pèlerinages ont également lieu en [Pologne](#), en [Croatie](#), en [Italie](#), en [Amérique latine](#), aux [Philippines](#), en [Afrique](#)...

Le 15 août est la date de la [fête nationale de l'Acadie](#). Marie est un des symboles de l'Acadie.

Huit jours après l'Assomption (soit le 22 août), est célébrée la fête de [Marie Reine](#). En octobre 1954, par son encyclique [Ad caeli Reginam](#), le pape Pie XII institua cette fête afin de conclure cette [octave](#) de l'Assomption.

Église orthodoxe

L'[Église orthodoxe](#) célèbre, le 15 août du [calendrier julien](#) dans certains pays ou du [calendrier grégorien](#) dans d'autres, la [Dormition](#) de la [Mère de Dieu](#), c'est-à-

dire sa mort, entourée des apôtres, sa résurrection et sa glorification¹⁶. C'est l'une des douze grandes fêtes de l'Église orthodoxe et la dernière du calendrier liturgique, la première étant la Nativité de la Vierge¹⁷. Il y est proclamé que Marie a été « élevée par Dieu jusqu'au Royaume céleste du Christ dans la plénitude de son existence, spirituelle autant que corporelle ».



[Dormition de la Mère de Dieu](#), icône russe du xv^e siècle, [galerie Tretiakov](#).

Marie, selon la tradition de l'Église orthodoxe, est montée au ciel dans son corps, ce qu'elle appelle « la Dormition de la Mère de Dieu », plutôt que l'Assomption¹⁸ qui est l'usage de l'Église catholique. Cet événement est compris comme les prémices de la résurrection des corps, qui selon la croyance de l'Église orthodoxe, aura lieu lors du Second avènement du Christ, comme l'explique le théologien [Vladimir Lossky](#) : « Si Elle resta encore dans le monde, si Elle se soumit aux conditions de la vie humaine jusqu'à accepter la mort, c'est en vertu de sa volonté parfaite, dans laquelle elle reproduisit la [kénose](#) (humiliation) volontaire de son Fils. Mais la mort n'avait plus d'emprise sur Elle : comme son Fils, elle est ressuscitée et montée au Ciel, première [hypostase](#) humaine qui réalisa en Elle la fin dernière pour laquelle fut créé le monde¹⁹. »

Si la célébration de la Dormition est très proche de la fête catholique de l'Assomption, elle n'en diffère pas moins sur certains points. La différence s'opère précisément par le fait que l'Église catholique associe, dans sa définition de l'Assomption de la Vierge (donnée ci-dessus), le dogme de l'[Immaculée Conception](#) rejeté par l'Église orthodoxe. Selon la tradition orthodoxe, Marie est réellement morte, par la nécessité de sa nature humaine mortelle, liée à la

corruption de ce monde après la Chute (en cela elle est solidaire de l'humanité)[20](#), et a été ressuscitée par son fils comme la Mère de Vie : de ce fait, elle est considérée comme participant à la vie éternelle du Paradis. L'Église orthodoxe, de ce fait, adresse à la formulation catholique du dogme de l'Assomption les mêmes critiques qu'à celui de l'[Immaculée Conception](#)[21](#).

D'une part, il est contraire à la foi des [Pères](#) de postuler la Très Sainte Mère de Dieu comme « préservée par Dieu de toute atteinte de la faute originelle » : ce serait en faire une personne à part du genre humain, supprimant toute liberté pour la Vierge Mère de dire « non », faisant perdre de ce fait sa valeur salvatrice à la réponse positive qu'elle fit à l'annonce de l'ange Gabriel (« Je suis la servante du Seigneur : qu'il me soit fait selon ta Parole ! »), ce à quoi les catholiques répondent qu'Adam et Ève, bien que créés sans péché, ont eu la liberté de ne pas suivre la voie que leur indiquait Dieu. Être libéré du péché originel n'enlève donc pas le [libre arbitre](#). Mais surtout, postuler la Vierge Marie comme préservée du péché originel, c'est-à-dire sauvée par avance, serait la rendre hors d'atteinte de la mort[22](#).

Protestantisme[

Refusant toute exégèse sur la question, car ne prenant en compte que ce qui est relaté dans la Bible, seul écrit [inspiré par Dieu](#), le [protestantisme](#) refuse cette croyance ; la théologie protestante voit en outre dans l'amplification des dévotions mariales de l'Église catholique une forme de « [mariolâtrie](#) »[23](#) (adoration idolâtre de la mère de Jésus Christ plutôt que de Dieu). L'[anglicanisme](#) et le [luthéranisme](#) célèbrent la fête, mais l'appellent « la fête de Marie » et omettent l'Assomption.

Dans la culture

Peinture[



1759, [Giambattista Tiepolo](#)
Oratorio della Purità, [Udine](#)²⁴.

- *Assomption de la Vierge*, une [fresque](#) du peintre [Giovanni Lanfranco](#) ;
- *La Dormition de la Mère de Dieu*, icône de [Théophane le Grec](#), conservée à [Moscou](#) ;
- *La Dormition de la Vierge*, un tableau du peintre [Pieter Brueghel l'Ancien](#) ;
- *L'Assomption de la Vierge*, une [fresque](#) du peintre [Carlo Cignani](#).
- *Assomption de la Vierge*, [retable](#) du [Titien](#) dans la [basilique Santa Maria Gloriosa dei Frari](#) à Venise.

M